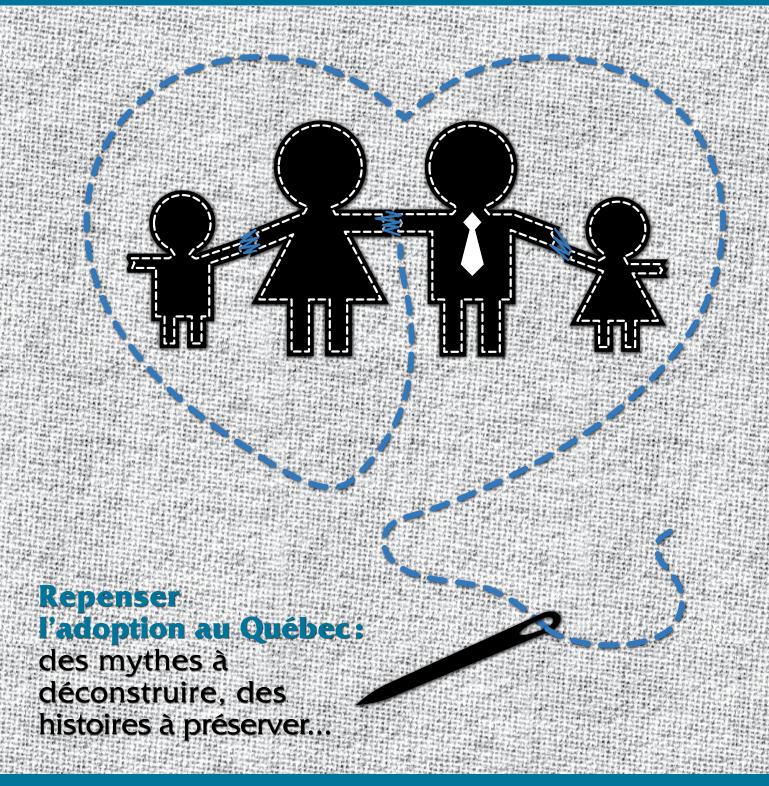
Vol. 34 N° 3 Février 2010 LILETIN ALSO ALSO

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec



Une nouvelle année sous le signe de la solidarité...

Par Nathaly Roy, présidente



Nathaly Roy

omme c'est souvent le cas dans le mot que j'ai pour mission d'écrire pour les pages de ce Bulletin de liaison, il me faut commencer en disant que les derniers mois ont été plutôt occupés pour la Fédération. Et, si la tendance se maintient (comme disait l'autre), l'agenda promet d'être également assez chargé dans les mois qui viennent. Mais heureusement, ce n'est pas l'énergie qui manque à la Fédération et à ses membres, ni leur volonté de faire avancer la cause des familles monoparentales et recomposées!

Comme vous pourrez le constater, les pages du présent numéro témoignent en partie de l'intensité des actions posées récemment par la FAFMRQ dans plusieurs dossiers. En janvier dernier, par exemple, la Fédération présentait un mémoire sur l'avant-projet de loi en matière d'adoption et d'autorité parentale devant les membres de la Commission des institutions. En effet, étant donné l'évolution des mentalités et la multiplication des modèles familiaux au Québec ces dernières années, la Fédération accueille favorablement les changements proposés dans l'avant-projet de loi, notamment l'introduction d'une adoption sans rupture du lien d'origine. Vous en apprendrez davantage sur cet avant-projet de loi en lisant les articles de Lorraine Desjardins et d'Alain Roy sur le sujet. De plus, grâce à la précieuse contribution d'une travailleuse du Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT), on aura également accès à une vision inspirée de la réalité terrain sur les impacts possibles des changements pressentis en matière d'adoption.

La Fédération participera également, au printemps prochain, à une consultation initiée par le *Comité consultatif sur l'accessibilité* financière aux études concernant l'apprentissage tout au long de la vie. Comme on peut s'en douter, la possibilité d'avoir accès à de la formation en tant qu'adulte peut s'avérer particulièrement précieuse pour les responsables de famille monoparentale, particulièrement pour les mères. En effet, pour celles qui auront dû interrompre leurs études ou qui se seront retirées du marché du travail suite à la naissance d'un ou plusieurs enfants, la possibilité de retourner aux études où d'aller chercher des formations complémentaires peut s'avérer fort pertinent. Cependant, comme vous pourrez le constater en lisant l'article qui porte sur ce sujet, les formations offertes ne tiennent pas toujours suffisamment compte des besoins particuliers des responsables de famille monoparentale qui vont bien au delà de la simple insertion professionnelle.

Vous pourrez également lire un article sur les résultats d'une recherche concernant les impacts de l'aliénation parentale sur des adultes qui ont vécu cette expérience alors qu'ils étaient enfants. Cette étude, effectuée par une chercheure de l'École de service social de l'Université Laval, porte à croire que l'aliénation parentale puisse avoir des conséquences sérieuses pour les jeunes concernés sur plusieurs aspects de leur développement.

En terminant, la FAFMRQ aimerait exprimer sa plus profonde sympathie au peuple haïtien suite à l'immense catastrophe qui s'est abattue sur ce pays en janvier dernier. Nos pensées vont tout particulièrement vers deux de nos associations montréalaises qui regroupent des familles d'origine haïtienne (le Centre haïtien d'action familiale et la Maison d'Haïti) et nous tenons à leur témoigner, ainsi qu'à leurs familles, notre plus sincère compassion.

BULLETIN BLIAISON

Dans ce numéro...

Une nouvelle année sous le signe de la solidaritép. 2 par Nathaly Roy
Un Avant-projet de loi inspiré par l'intérêt de l'enfant
La FAFMRQ en faveur d'une adoption dans rupture de lien
Pour guérir de la déchirure, se tourner vers l'avenirp. 6 Par Francyne Tessier
Aliénation parentale : une recherche rétrospectivep. 7 par Elisabeth Godbout
L'apprentissage tout au long de la vie p. 9 par Lorraine Desjardins
Un DVD sur la recomposition familialep. 11

ÉQUIPE DU BULLETIN

Carole Benjamin Lorraine Desjardins Sylvie Lévesque

MISE EN PAGE

David Bombardier

IMPRESSION

Centre hospitalier de Verdun

COLLABORATIONS Nathaly Roy

FAFMRQ

Elisabeth Godbout Université Laval

Alain Roy

Université de Montréal

Francyne Tessier RAFT Inc.



584, Guizot Est, Montréal (QC) H2P 1N3 Tél.: (514) 729-MONO (6666)

Téléc.: (514) 729-6746 Site Internet: www.fafmrq.org Courriel: fafmrq.info@videotron.ca

Réforme de l'adoption: Un Avant-projet de loi inspiré par l'intérêt de l'enfant





e 6 octobre dernier, la ministre de la Justice du Québec, Mme Kathleen Veil, a déposé un Avantprojet de loi portant sur une réforme du droit de l'adoption. L'Avant-projet propose des modifications fondamentales aux dispositions du Code civil qui régissent l'adoption d'un enfant. Si elles sont adoptées par l'Assemblée nationale, les nouvelles règles permettront au tribunal de prononcer l'adoption d'un enfant en faveur de parents adoptants, sans pour autant rompre le lien de filiation préexistant. Le tribunal pourra avoir recours à ce mode d'adoption alternatif s'il juge nécessaire de préserver des liens d'appartenance significatifs entre l'enfant et sa famille d'origine. De tels liens sont susceptibles d'exister, notamment lorsque l'enfant est adopté à un âge avancé.

Les nouvelles réalités de l'adoption

Depuis les années 20, le droit québécois ne connaît qu'une seule forme d'adoption, soit l'adoption plénière. Au terme du jugement d'adoption, l'adopté cesse d'appartenir à sa famille d'origine. Sa filiation est effacée et remplacée par la filiation adoptive. Un nouvel acte de naissance mentionnant exclusivement le nom des nouveaux parents de l'enfant est dressé par le directeur de l'état civil. L'adoption plénière consacre en quelque sorte la renaissance de l'enfant en lui forgeant une toute nouvelle identité.

Sans doute ce modèle juridique pouvait-il se justifier à l'époque des «filles mères», les enfants étant alors confiés à l'adoption dès leur naissance. En réalité, les enfants adoptés n'avaient jamais été en contact direct ou indirect avec leurs parents d'origine. Mais tel n'est pas le cas de la grande majorité

des enfants qui font aujourd'hui l'objet d'une adoption. Âgés de plus de 2 ans, ceux-ci ont souvent vécus auprès de leurs parents d'origine. Bien qu'ils se soient montrés incapables d'en assumer le soin et la charge, en raison de leurs limites intellectuelles, de leurs carences ou de leur négligence, ces parents représentent parfois d'importants repères identitaires pour l'enfant. Qui plus est, l'enfant peut avoir développé des liens significatifs avec les membres de sa parenté d'origine, dont ses grands-parents et ses frères et sœurs. Or, le système actuel oppose le besoin de l'enfant de grandir auprès de parents adoptants aimants, capables de lui procurer la stabilité socio-affective qu'il requiert, et celui, tout aussi fondamental, de conserver son histoire, son passé et son identité. En attribuant au tribunal le pouvoir de prononcer une adoption sans rompre la filiation d'origine, l'Avant-projet de loi cherche à concilier ces deux besoins.

le système actuel
oppose le besoin de
l'enfant de grandir
auprès de parents
adoptants aimants,
capables de lui
procurer la stabilité
socio-affective qu'il
requiert, et celui,
tout aussi fondamental, de conserver
son histoire, son
passé et son identité

Des mythes à déconstruire

L'adoption sans rupture du lien d'origine fait peur. On craint l'immixtion et l'ingérence des parents d'origine dans le quotidien de l'enfant. Il s'agit là d'une crainte non fondée. En dépit du maintien du lien de filiation préexistant, les parents d'origine ne pourront jamais s'interposer unilatéralement dans la vie de l'enfant. Seuls les parents

adoptifs demeureront titulaires de l'autorité parentale. Cela dit, si l'intérêt de l'enfant le commande, il leur sera loisible de convenir, avec les parents d'origine, d'une entente permettant la divulgation ou l'échange de renseignements ou le maintien de relations personnelles.

L'adoption sans rupture du lien d'origine fait également craindre la résurgence d'une idée passéiste qu'on croyait à jamais révolue: la prédominance des liens de sang. Les parents adoptifs redeviendraient les parents de second ordre qu'ils étaient autrefois. Ce n'est pourtant pas la philosophie derrière l'adoption sans rupture du lien d'origine. Il n'est nullement question de hiérarchiser les filiations ou de désavouer les parents adoptifs. Il ne s'agit pas non plus de réintroduire par la porte d'en arrière des parents d'origine au nom de leur seule et unique contribution génétique. La nouvelle institution permettra simplement au tribunal d'envisager l'adoption de l'enfant dans une perspective de continuité avec le passé.

En somme, l'adoption sans rupture du lien d'origine doit être regardée non pas avec les yeux des parents adoptifs, mais avec ceux de l'enfant. Cet enfant qui, au moment de l'adoption, a déjà sa propre histoire, ses propres liens d'appartenance, sa propre identité. Si le droit actuel autorise l'effacement de ces attributs, comme s'ils n'avaient jamais existé, l'adoption sans rupture du lien d'origine a au contraire pour mission de les préserver. Certes, le défi est imposant pour les uns et les autres, mais s'il profite à l'enfant, il vaut assurément la peine d'être relevé.

La FAFMRQ en faveur d'une adoption dans rupture de lien

Par Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication

e 14 janvier dernier, la Fédération présentait son mémoire¹ devant la Commission des institutions chargée d'étudier l'avant-projet de loi intitulé Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale. Bien que certaines des nouveautés introduites dans l'avant-projet de loi soulèvent déjà la controverse, notamment l'introduction de nouvelles formes d'adoption, il est encore trop tôt dans le processus législatif pour qu'on puisse vraiment dire la direction que prendra la réforme du régime d'adoption au Québec. Le présent article fait état des grandes lignes de la position de la FAFMRQ sur l'avant-projet de loi.

Travailler en amont des problèmes

On se souviendra que la Fédération avait déposé un mémoire dans le cadre de la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse. La Fédération avait alors souligné l'extrême nécessité de travailler en amont de problèmes avant de prononcer une ordonnance d'adoption pour les enfants en besoin de protection. En effet, avec l'introduction des «durées maximales de placement», nous redoutions que les parents en difficulté ne disposent pas du temps et des services nécessaires pour se reprendre en main avant que leur enfant ne fasse l'objet d'une ordonnance d'adoption. C'est également dans le cadre de ce mémoire que la Fédération avait soulevé, pour la première fois, la nécessité de réfléchir à de nouvelles formes d'adoption au Québec. Par la suite, nous avions été invitées à participer aux travaux du Groupe de travail sur le régime québécois d'adoption. Ces travaux ont donné lieu à un rapport dont la ministre de la Justice s'est d'ailleurs grandement inspirée dans la rédaction de l'avant-projet de loi actuel.

La première recommandation de la Fédération a donc été de réitérer l'extrême importance de travailler en amont de problèmes, notamment, en offrant des services adéquats aux parents en difficulté. Or, il existe peu de ressources qui permettent aux jeunes parents en difficulté de recevoir des services tout en conservant la garde de leurs enfants. C'est le cas de la Maison Oxygène qui offre des services d'hébergement de courte et moyenne durée pour les pères en difficultés conjugales et familiales, mais qui ne dispose que de sept (7) places. Le centre Portage offre également un programme de traitement aux femmes enceintes et aux mères accompagnées de leurs jeunes enfants et qui souffrent d'une dépendance aux drogues ou à l'alcool. Ce sont là de rares exemples de services offerts aux parents en difficulté qui leur permettent de recevoir de l'aide tout en assurant une continuité du lien d'attachement parent-enfant.²

Par ailleurs, la FAFMRQ a souligné les problèmes inhérents au programme des familles d'accueil «banque mixte». En effet, les procédures entourant le traitement des dossiers d'enfants placés dans une famille d'accueil «banque mixte» soulèvent d'importantes interrogations, notamment en raison du double objectif poursuivi par cette mesure qui vise à la fois à fournir un environnement adéquat aux enfants en besoin de protection et à permettre à des couples en « désir d'enfant » d'adopter. Or, il existe un danger réel de confusion entre ces deux objectifs. D'une part, on veut offrir rapidement un projet de vie stable à l'enfant et favoriser son attachement à de nouvelles figures parentales. D'autre part, on demande au couple qui accueille l'enfant de mettre en veilleuse son désir d'adopter le temps que la période de la «durée maximale de placement» ne soit écoulée. Au plan humain, cette situation est extrêmement difficile à vivre pour toutes les parties en cause, de même que pour les intervenants chargés de gérer ces dossiers. Comment peut-on prétendre favoriser le développement et/ou le maintien des liens d'attachement significatifs entre l'enfant et sa mère naturelle en même temps que le développement de ses liens d'attachement avec les membres de sa famille d'accueil?

L'adoption sans rupture du lien préadoptif

L'introduction de nouvelles formes d'adoption dans l'avant-projet de loi a suscité de nombreuses réactions au cours des derniers mois. Par exemple, certains craignent que le statut des parents adoptifs ne soit dévalué par le maintien, pour l'enfant, d'un lien de filiation avec ses parents biologiques, ou craignent carrément que le maintien de ce lien ne mène éventuellement à ce que l'enfant soit ne retiré de sa famille adoptive. Certains vont même jusqu'à avancer que ces nouvelles formes d'adoption pourraient avoir des effets dissuasifs sur les couples adoptants et feraient en sorte que davantage d'enfants seraient condamnés à grandir dans les centres jeunesse, les privant ainsi de milieux de vie stables. Pourtant, le débat se situe bien au-delà du besoin des familles adoptives d'être rassurées.

D'autres détracteurs de l'adoption sans rupture du lien de filiation préadoptif prétendent que cette situation pourrait créer des conflits identitaires chez l'enfant ou compromettre le processus d'attachement envers ses parents adoptifs. Certains experts avancent en effet qu'une double filiation serait un poids trop lourd à porter pour les enfants. Mais comme le souligne Françoise-Romaine Ouellette, de l'Institut national de recherche scientifique - Urbanisation, Culture et Société: «l'enfant adopté est toujours inévitablement confronté à une double référence identitaire, ce que la rupture des liens d'origine ne fait qu'aggraver en organisant un déni institué d'une réalité pourtant indéniable »3.

Pour l'adopté, l'avantage d'une adoption sans rupture du lien de filiation nous apparaît évident. Ceci est particulièrement vrai pour les enfants plus âgés, qui auront conservé des souvenirs de leur famille d'origine. Mais même pour les enfants qui auront été adoptés à la naissance ou en très bas âge, la question identitaire demeure centrale. D'autant plus que, de nos jours, en raison de l'évolution des mentalités, les parents adoptifs cachent rarement à leurs enfants qu'ils ont été adoptés. Or, pour ces enfants, même si leur attachement envers leur famille adoptive est réel, une partie de ce qu'ils sont fondamentalement est ailleurs. Le besoin de savoir à qui on ressemble et d'où l'on vient est profond et manifeste chez la plupart des adopté(e)s. L'adoption sans rupture du lien préadoptif permettrait donc de maintenir une trace effective de cette appartenance de l'enfant à ses origines.

Pour les parents biologiques (particulièrement pour les mères), le fait de pouvoir maintenir un lien de filiation avec leur enfant peut également avoir une portée très significative. Par exemple, dans le cas d'une mère qui, pour toutes sortes de raisons, aura dû donner son enfant en adoption, cette partie importante de son vécu personnel (grossesse et accouchement) demeure inscrite dans son histoire de vie, peu importe les circonstances qui auront mené à l'adoption. En rompant radicalement avec toute trace de filiation d'origine, l'adoption plénière a toujours nié une réalité pourtant fondamentale et toujours déchirante dans l'histoire de vie ce ces femmes: avoir été séparée de leur enfant.

La Fédération a cependant questionné l'introduction, dans l'avant-projet de loi, de la possibilité pour l'adopté de conserver le droit à des aliments à l'égard de ses parents biologiques, dans le cas où celui-ci ne pourrait les obtenir de ses parents adoptifs. D'une part, il faut reconnaître que cette éventualité est passablement improbable. En effet, les adoptants sont habituellement mieux nantis que les parents dont l'enfant a fait l'objet d'une ordonnance d'adoption. Il s'agirait également d'une mesure difficile à mettre en pratique, par exemple, si l'enfant a très peu connu ses père et mère ou si l'adoption date de plusieurs années.

D'autre part, cela soulève également des préoccupations en lien avec le traitement actuel des pensions alimentaires pour enfants (PAE) dans les programmes gouvernementaux (à l'aide sociale, par exemple). Admettons qu'il y a séparation entre les parents adoptifs et que l'un d'eux (ou les deux) se retrouvent à l'aide sociale et qu'aucun n'est en mesure de payer une PAE, est-ce que le Ministère pourrait obliger le parent adoptif à obtenir un jugement de PAE auprès des parents d'origine? Serait-ce là un nouveau moyen pour le gouvernement de réaliser des économies sur le dos des enfants les plus pauvres?

Le partage de l'autorité parentale

L'avant-projet de loi introduit également des nouveautés en matière de partage de l'autorité parentale, notamment avec l'article 24 modifiant l'article 600 du Code civil. Pour la FAFMRQ, ces modifications sont à la fois porteuses d'incidences positives et négatives. En permettant par exemple aux père et mère qui vivent une recomposition familiale de partager leur autorité parentale avec leur conjoint, ceci permettrait aux beau-père et bellemère de poser des gestes en réponse aux besoins des enfants avec lesquels ils vivent. Ainsi, on reconnaîtrait enfin la diversité des nouveaux modèles familiaux en accordant une reconnaissance accrue au rôle de beau-parent, particulièrement lorsque l'un des parents de l'enfant est plus ou moins présent dans le quotidien de l'enfant ou en est carrément absent.

On peut penser à toutes les situations (urgences, visites médicales, visites scolaires) qui seraient grandement facilitées par la possibilité, pour le beau-père ou la belle-mère de l'enfant, d'être titulaire de l'autorité parentale. Ceci permettrait notamment de pallier l'absence (ponctuelle, prolongée ou définitive) d'un des parents de l'enfant (par exemple, un parent dont la résidence est passablement éloignée) ou d'agir rapidement lorsque la situation le commande. Lorsque les relations entre les père et mère de l'enfant sont bonnes et qu'on partage les mêmes valeurs

éducatives, les choses ont toutes les chances de bien se passer. D'ailleurs, comme le partage de l'exercice de l'autorité parental avec le beau-parent requiert le consentement des deux parents de l'enfant, cela présuppose que les relations entre les ex-conjoints sont bonnes.

Cependant, nous craignons qu'il y ait un risque accru de conflits, en raison du plus grand nombre de personnes impliquées dans les décisions, lorsqu'il existe des tensions ou des divergences d'opinion sur les valeurs à privilégier, notamment dans le choix d'un établissement scolaire, des soins médicaux à donner à l'enfant ou encore, dans le choix des pratiques religieuses. D'autant plus que, au lieu de devoir tenir compte de l'opinion de deux personnes (père et mère de l'enfant), il faudrait également tenir compte de l'opinion de ses beau-père et belle-mère. Il faudra également préciser les modalités de l'exercice de l'autorité parentale. S'il existe quatre titulaires, faudra-t-il l'unanimité ou la majorité pour qu'une décision soit prise?

En guise de conclusion

Bien que les nouveautés introduites dans l'avant-projet de loi pourront être bénéfiques pour les familles, nous croyons qu'il sera essentiel de s'assurer que ces dernières soient bien accompagnées afin de faire face aux changements. En effet, comme l'avant-projet de loi aborde des aspects extrêmement délicats de la vie des familles, des mesures concrètes d'information et d'accompagnement devront être offertes à l'ensemble des personnes visées, que ce soient les enfants eux-mêmes où les adultes qui seront appelés à exercer un rôle de premier plan auprès d'eux.

La version intégrale du mémoire de la FAFMRQ est disponible sur le site de la Fédération au www.fafmrq.org

² Un épisode de l'émission *Kilomètre Zéro*, diffusé en novembre 2009 sur les ondes de Télé-Québec, traitait justement des ressources offertes aux parents ayant des problèmes de toxicomanie. On peut visionner cette émission à l'adresse suivante: http://kilometrezero.telequebec.tv/emission.aspx?id=41

³ Ouellette, Françoise-Romaine, «Vers une adoption sans rupture du lien préadoptif», *in Bulletin de liaison de la FAFMRQ*, Vol. 34, no. 1, juin 2009.

Pour guérir de la déchirure, se tourner vers l'avenir...

Par Francyne Tessier, Réseau d'aide aux familles en transition (RAFT)

ombreuses sont les jeunes mères confrontées à la réalité légale de la protection de la jeunesse. La plupart d'entre elles viennent de familles dysfonctionnelles et sont très peu outillées pour un rôle de mère. Leur estime de soi est très faible, souvent même inexistante. Les modèles parentaux de leur enfance étant fréquemment abusifs et irresponsables, les seuls repères existants sont le désir de faire autrement que ce qu'elles ont connu...

Faire autrement est en fait une intention louable, mais insuffisante pour apporter à son enfant les soins appropriés afin d'assurer sa sécurité et son développement optimal. Comment s'y prendre pour être un bon parent quand la vie nous a laissé sans modèle ni support?... Le travail d'éducation à faire auprès de ces jeunes mères est souvent démesuré et on ne peut laisser l'enfant dans l'attente que la situation se résorbe... De là l'adoption des enfants de plusieurs de ces mères.

Vivre sans son enfant, sans même l'espoir de pouvoir un jour le serrer à nouveau dans ses bras est une expérience troublante, voire traumatisante pour chacune de ces mères. Toute la motivation à se battre est contenue dans le souhait d'être un meilleur parent que ceux que l'on a eus...

Toute la détresse du monde se retrouve dans le regard et la voix de la jeune mère qui vient consulter pour la première fois; c'est une question de survie « Je dois changer ou je perds mon enfant!». Les délais sont trop courts pour combler convenablement les carences et apporter la solidité intérieure requise. Lorsque le jugement d'adoption tombe, la protection de l'enfant est assurée. Mais qu'en est-il de celle de la jeune mère qui doit sans délai apprendre à composer

avec le fait de ne plus jamais avoir accès à son enfant qu'à sa façon elle a aimé de tout son cœur? La détresse et l'angoisse générées par la situation la projette dans une telle impuissance, un immense sentiment de vide et d'inutilité...

Aucun mot ne peut consoler d'une telle perte et l'espérance d'une vie meilleure est rarement présente. Une des interventions les plus cohérentes dans cette situation est de se projeter dans l'avenir: « et si ton enfant demandait à te revoir lorsqu'il sera devenu adulte, que souhaiterais-tu qu'il découvre de toi qui le rende fier de sa mère biologique?». Curieusement, souvent cette simple phrase redonne à la mère une raison de se reprendre en main, de poursuivre et d'accepter l'aide. À ce titre, l'introduction de nouvelles formes d'adoptions permettant le maintien de certains liens avec leur enfant pourraient constituer une motivation additionnelle pour les mères qui auront du donner leur enfant en adoption.

Malgré l'absence, le souhait que son enfant puisse être fier de ce qu'elle a accompli au cours de son existence devient un moteur puissant pour développer de nouvelles façons d'être et de faire. Que ce changement passe par la relation d'aide, la psychothérapie, la désintoxication ou encore le retour aux études, ces mères se

wettent en marche vers un mieux être qui servira de nouvelle assise à une estime de soi et à une meilleure compréhension du rôle parental.

traumatisante



Le Bulletin de liaison passe @ l'ère de l'électronique!

Vous tenez entre les mains la toute dernière édition imprimée du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ puisque nous passerons bientôt à l'ère de l'électronique! En effet, la Fédération a décidé d'emboîter le pas à plusieurs autres organismes en diffusant dorénavant son *Bulletin* sur support électronique. Cette façon de faire a l'avantage d'être passablement moins coûteuse et beaucoup plus écologique, tout en nous permettant de continuer à alimenter nos lectrices et lecteurs sur les sujets qui touchent les familles monoparentales et recomposées.

Bien sûr, ce changement n'aura aucune incidence sur votre abonnement puisque, pour 18\$ par année, vous pourrez continuer à recevoir la version intégrale du *Bulletin*. Cependant, il vous arrivera dans votre boîte de courriels plutôt que dans votre boîte aux lettres. À ce titre, assurez-vous, lors de l'envoi de votre prochain chèque, de bien nous indiquer votre adresse courriel.

Surveillez donc votre boîte de réception pour votre prochain avis de renouvellement ainsi que l'édition de mai 2010 du *Bulletin de liaison*.

Virtuellement vôtre!

L'équipe du Bulletin de liaison

Le vécu d'adultes ayant fait l'expérience de l'aliénation parentale: une recherche rétrospective.

Elisabeth Godbout

Elisabeth Godbout, École de service social, Université Laval

e Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR) de l'Université Laval, partenaire de la FAFMRQ, vous propose un texte sur le vécu d'adultes ayant fait l'expérience de l'aliénation parentale. Au delà des controverses et de la confusion conceptuelle qui entoure le sujet, les connaissances actuelles sur l'aliénation parentale demeurent limitées. Réalisée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise à l'École de service social de l'Université Laval, cette recherche se veut une amorce vers une meilleure compréhension de cette problématique.

Un défi important que doivent relever les parents qui se séparent est de tourner la page sur leur relation conjugale tout en conservant un lien fonctionnel entre eux pour que l'enfant puisse vivre la relation la plus riche possible avec ses deux parents. Malheureusement, cet idéal n'est pas toujours accessible aux couples qui se séparent: une grande proportion d'ex-conjoints qui partagent des responsabilités parentales serait en conflit après la séparation. En effet, près du tiers des parents continueraient à vivre des querelles deux ans après la séparation. Cette proportion serait de près de 25% après quatre ans et de 10% de nombreuses années après la rupture (Fischer, De Graaf, & Kalmijn, 2005; Maccoby & Mnookin, 1992). Or, les conflits qui persistent ont un impact potentiellement destructeur sur l'adaptation des enfants à la séparation. Ils auraient, en effet, plus d'importance pour leur ajustement psychologique que la séparation elle-même. Ces données préoccupantes soulèvent donc plusieurs questions concernant l'adaptation des enfants à ces conflits. Un risque particulier qui a été mis en lien avec les conflits entourant la séparation est l'aliénation parentale. Bien qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune définition unanimement acceptée de l'aliénation parentale, la plupart des auteurs s'accordent pour la décrire comme une alliance entre un parent et son enfant visant à rejeter l'autre parent et ce, typiquement dans un contexte de séparation conjugale conflictuelle.

La présente recherche tire son importance du fait que la littérature actuelle sur l'aliénation parentale est, en général, peu fondée empiriquement et davantage basée sur des observations cliniques. Pourtant, cette problématique semble très préjudiciable pour les personnes concernées (destruction des liens familiaux et forme de violence psychologique envers l'enfant). Ce projet avait pour objectif de mieux comprendre cette problématique à partir du point de vue des adultes qui l'ont vécue par le passé au sein de leur famille d'origine. Dans ce texte, une des questions de recherche sera abordée: Comment vit-on l'expérience d'aliénation parentale? Pour pouvoir participer à cette recherche, les répondants devaient reconnaître avoir volontairement écarté un parent de leur vie pendant au moins six mois et considérer que cette réaction de rejet était, au moins en partie, causée par des actions et attitudes de l'autre parent. Six répondants, deux hommes et quatre femmes, aujourd'hui âgés entre 24 et 42 ans, ont participé à cette recherche.

De la séparation à l'aliénation parentale

Peu de répondants se souviennent de leur réaction à l'annonce de la séparation de leurs parents. Les contrecoups (changement de milieu, déménagement, relations postséparation entre les parents) de cet événement ont été si importants que ce sont davantage les conséquences de la séparation qui ont été perturbantes. Plusieurs répondants ont été placés dans des situations familiales très difficiles après la séparation de leurs parents: ils ont été témoins de conflits importants et se sont retrouvés fortement triangulés entre leurs parents. Quatre répondants se sont exprimés sur leur vécu concernant ces situations et font état du conflit de loyauté qu'ils ont vécu. Cette situation est très difficile à supporter et l'alliance avec un parent apparaît parfois comme une porte de sortie permettant d'éviter ce déchirement. Avant de prendre clairement partie pour un parent, deux répondantes ont tenté de se détacher de leurs deux parents à l'adolescence. La situation de conflits perpétuels entre ceux-ci est si lourde à porter qu'elles tentent de fuir leur milieu familial:

[...] vers la fin quand je restais encore avec ma mère, je fuguais, j'étais jamais chez nous, je me cachais partout pis je n'étais juste plus là. Je ne voulais juste plus avoir à être là-dedans, à vivre dans ce milieu-là. (Natacha)

Si l'on conçoit le processus d'aliénation parentale sur un continuum, il semble que ces réactions (conflit de loyauté ou détachement) puissent être vues comme les étapes préliminaires avant d'en arriver à un extrême qui serait la coalition avec un parent.

Ces jeunes déjà fragilisés par les conflits incessants entre leurs parents ont été, par ailleurs, très influencés par la campagne de dénigrement effectuée par le parent aliénant. En réponse à ce martèlement d'informations négatives, cinq répondants développent

de la haine et de la colère envers le parent aliéné. Le ressentiment envers ce parent est manifeste dans leurs propos:

[...] je l'appelais la vache, la chienne, ce n'était plus ma mère pis je la détestais, je l'haïssais pour mourir. (Natacha)

Pour une répondante, c'est la peur du parent aliéné qui domine puisqu'il s'agit du thème prépondérant de la campagne de dénigrement effectuée par le parent aliénant:

Je me souviens de jouer dehors pis j'avais comme toujours peur. Quand il y avait une voiture qui arrêtait [...] je me souviens comme toujours avoir peur de voir mon père débarquer, [...] qu'il arrive, qu'il me prenne et qu'il m'enlève pis que je ne revois plus ma mère. (Marie)

Malgré la haine et l'hostilité, deux répondantes précisent qu'elles aimaient quand même ce parent sans toutefois le montrer. Elles vivaient beaucoup de sentiments contradictoires: à la fois de la colère et du ressentiment, mais aussi beaucoup de tristesse et de culpabilité.

Je pleurais beaucoup parce que je me sentais coupable aussi de le faire [...]. Donc il y avait un profond sentiment de haine/amour, si tu veux, parce que je le détestais aussi en même temps. (Sarah)

Plusieurs répondants ont souffert, durant cette période, de différents problèmes d'adaptation qu'ils attribuent aux perturbations présentes dans leur milieu familial. Ces difficultés sont associées non seulement à l'aliénation parentale mais, de façon plus large, aux conflits postséparation entre les parents et à la triangulation dont ils ont fait l'objet. Un premier aspect mentionné par quatre répondants concerne des difficultés scolaires parfois importantes. Deux répondantes font également état de problèmes de comportements intériorisés: tristesse, manque d'estime personnelle, anxiété et somatisation. Trois autres ont, quant à eux, manifesté des problèmes de comportement plus extériorisés: consommation de drogue à l'adolescence, hyperactivité et opposition face à l'autorité.

Je n'étais pas là, j'étais décroché, je dormais mal la nuit, j'étais révolté. J'avais complètement... j'étais désinhibé. [...] C'étaient des réactions qui étaient en lien avec ça, cette séparation-là pis tous les malentendus qu'il pouvait y avoir entre les deux pis ce que ça me faisait vivre. (Éric)



Des répercussions à long terme

Trois répondants se sont exprimés sur le besoin qu'ils ont eu, à l'âge adulte, de faire le point sur cette situation. Deux d'entre eux ont effectué ce cheminement avec l'aide d'un thérapeute. Une préoccupation importante est leur représentation de leur père et de l'image paternelle en général. Quel est le lien qui les rattache à cette figure absente? Comment trouver une cohérence avec quelques bribes de souvenirs et l'image

déformée de ce parent? À l'âge adulte, ces questions sont difficiles à élucider. Une répondante est d'avis que la reprise du nom de famille de son père a été une façon pour elle de se réapproprier son identité et de remettre de l'ordre dans son passé.

Un moment donné c'est devenu très important pour moi, dans mon cheminement, dans mon équilibre de retrouver cette identité-là. (Marie)

Par ailleurs, deux répondantes ont fait des liens entre ce qu'elles ont vécu dans leur famille et certains obstacles qu'elles ont dû surmonter dans leurs relations amoureuses: arriver à faire confiance à l'autre et communiquer de façon respectueuse.

En résumé, ces résultats portent à croire que l'aliénation parentale puisse avoir des conséquences sérieuses pour les jeunes concernés sur plusieurs aspects de leur développement. Cette expérience pourrait également avoir des conséquences à plus long terme et serait à la base de difficultés éprouvées à l'âge adulte. Il est donc souhaitable que cette problématique soit davantage reconnue et que les familles concernées bénéficient rapidement d'une aide appropriée avant que la situation ne dégénère. Cette recherche présente toutefois certaines limites: les données recueillies sont puisées à même l'expérience et les souvenirs de quelques répondants et se limitent au point de vue d'un seul acteur familial. L'étude présentée ici est donc exploratoire et constitue un point de départ pour des recherches de plus grande envergure.

Pour en savoir plus: elisabeth.godbout.1@ulaval.ca

Références

Fischer, T. F., De Graaf, P. M., & Kalmijn, M. (2005). Friendly and antagonistic contact between former spouses after divorce. *Journal of Family Issues*, 26(8), 1131-1163.

Maccoby, E. E., & Mnookin, R. H. (1992). *Dividing the child: Social and legal dilemmas of custody*. Cambridge, MA: Harvard University.

Apprendre tout au long de la vie: un incontournable pour les responsables de famille monoparentale

Par Lorraine Desjardins

e Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE)¹ tiendra, ce printemps, une consultation sous le thème de l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie. Cette consultation vise à mieux identifier les obstacles rencontrés par les personnes qui, pour toutes sortes de raisons, ont dû quitté le système d'éducation mais souhaitent reprendre leurs études. Or, c'est le cas de plusieurs responsables de famille monoparentale, particulièrement des mères seules, qui ont dû interrompre leurs études ou se retirer du marché du travail au moment de la naissance d'un enfant. D'ailleurs, le CCAFE reconnaît cette problématique particulière en accordant un chapitre du document de consultation actuel aux chefs de famille monoparentale. C'est donc avec plaisir que la Fédération a accepté de contribuer à la réflexion du Comité en soumettant un mémoire.

Des besoins particuliers, mais lesquels?

Pour un bon nombre de mères monoparentales, notamment pour celles qui ont de jeunes enfants, les possibilités réelles d'insertion en emploi sont particulièrement difficiles. Et, vu leur faible niveau de scolarité, lorsqu'elles sont sur le marché du travail, elles sont plus susceptibles d'occuper un emploi au bas de l'échelle, avec de mauvaises conditions de travail (emplois à temps partiel, bas salaires, horaires atypiques, etc.). Comme le souligne une étude sur le marché du travail et les parents publiée par l'Institut de la statistique du Québec en 2009: « (...) il est plus difficile de dénicher ou de conserver un emploi lorsqu'on est seul à diriger une famille que lorsqu'on est deux. D'ailleurs, les taux de chômage le confirment; dans le

premier cas, le taux est nettement supérieur (autour de 9% contre moins de 5%). Il est probable que le chef d'une famille monoparentale a plus d'éléments à considérer dans le choix de son emploi, notamment en ce qui concerne la conciliation des vies familiale et professionnelle (par exemple, les heures, les horaires et les quarts de travail en relation avec la disponibilité des places et les horaires en garderie) »².

Bien que la présence des mères monoparentales sur le marché du travail ait augmenté de façon importante au cours des dernières années, elles affichent des taux d'emploi nettement plus faibles que les personnes en couple. De plus, les femmes monoparentales sont moins nombreuses que les pères monoparentaux à occuper un emploi avec un taux de 73,1% pour les mères contre 85,3% pour les pères³. La même étude nous apprend également que les mères monoparentales se retrouvent plus souvent que les autres types de parents à occuper un emploi à temps partiel. Par ailleurs, la proportion de femmes monoparentales chez les employé(e)s à bas salaire est de 27,9% comparativement à 12,9% chez les couples à deux revenus4.

D'autre part, les divers programmes de formation et les mesures d'insertion en emploi sont rarement adaptés aux besoins particuliers des responsables de famille monoparentale. Comme le mentionne l'Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA): «De nombreux adultes seraient enclins à s'engager dans un projet de formation (ou réussiraient à mener ce projet à terme) si les horaires étaient plus flexibles et leur convenaient davantage. En effet, dans

bien des cas, les horaires proposés par les centres d'éducation des adultes (CÉA) ne tiennent pas compte des exigences de la vie quotidienne des adultes (exercer des responsabilités familiales, occuper un emploi à temps partiel ou à temps plein, vivre une grossesse, s'adapter à une société d'accueil, etc.) ou ne répondent pas aux besoins de certaines catégories de travailleurs, dont les personnes ayant un travail à horaire variable ou un travail sur appel »⁵.

Pour ce qui est des formations offertes par Emploi-Québec, elles comportent elles aussi des obstacles difficiles à franchir. Comme le souligne l'AQIFGA: «(...) pour recevoir un soutien financier d'Emploi-Québec, l'adulte doit fréquenter le centre à temps plein, soit, selon les ententes, entre 25 et 30 heures par semaine. On revient donc à la case départ où l'horaire représente un défi très difficile, sinon impossible à relever pour plusieurs adultes. En effet, faire des apprentissages et les intégrer de façon durable est extrêmement exigeant pour un adulte qui a laissé l'école depuis longtemps, qui éprouve des difficultés d'apprentissage ou qui doit concilier de multiples obligations et responsabilités. En ce sens, les exigences posées par Emploi-Québec manquent parfois de réalisme, car elles ne tiennent pas toujours compte de la réalité des individus et du fait que trente heures d'études ne peuvent être comparées à un emploi à temps plein; il s'agit d'un investissement d'un tout autre ordre »6.

Les remarques de l'AQIFGA sont particulièrement vraies en ce qui concerne les mères monoparentales pour lesquelles les formations offertes par Emploi-Québec sont peu adaptées, d'une part en raison des responsabilités familiales qu'elles doivent assumer seules, mais également en raison du fait que certaines d'entre elles ont quitté l'école depuis longtemps. On doit également ajouter que ces dernières vivent souvent des difficultés additionnelles liées à leur histoire de vie, ce qui restreint encore davantage leur capacité d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle. Ces personnes ont en effet besoin d'une étape préalable correspondant davantage à des activités de pré-employabilité: avant de faire des choix sur leur avenir professionnel, elles ont besoin d'un accompagnement dans d'autres sphères de leur vie personnelle.

D'autres façons d'apprendre...

Très tôt dans l'histoire de la Fédération, la nécessité d'informer et de sensibiliser ses membres sur les divers sujets touchant la monoparentalité et la recomposition familiale est devenue une préoccupation majeure. De nombreux programmes sont mis sur pied afin de permettre aux personnes de mieux connaître leurs droits et les moyens concrets de les faire respecter. Pour la FAFMRQ, l'apprentissage tout au long de la vie ne saurait avoir comme unique visée l'insertion en emploi des personnes. Nous croyons d'ailleurs qu'il est regrettable que la *Politique* d'éducation des adultes ait pris un tel virage au cours des dernières années. Il nous apparaît tout aussi important que les personnes puissent avoir accès à des formations qui touchent leurs droits et devoirs de façon à pouvoir exercer une citoyenneté responsable. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à défendre cette position. En effet, l'AQIFGA croit également que l'obtention d'un diplôme ne devrait pas constituer l'unique but de la formation aux adultes: « (...) bien que l'obtention d'un diplôme puisse constituer le but premier de la formation d'un adulte, l'atteinte d'objectifs personnels ou sociaux et le développement de compétences relatives à son emploi ou à l'exercice de ses rôles sociaux peuvent également constituer une réussite éducative importante ».

Par ailleurs, Tom Schuler, spécialiste de l'apprentissage tout au long de la vie et chef du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement à l'OCDE, fait l'analyse suivante des effets sociaux de l'éducation: «Tom Schuller distingue le capital humain (les connaissances, compétences professionnelles et techniques), le capital social (les réseaux, le partage des valeurs, la confiance dans les institutions sociales et les autres) et le capital d'identité (la confiance en soi, l'identité personnelle, les objectifs, le plaisir de faire, la motivation à apprendre). Ces trois pôles sont en interactions dynamiques permanentes à des degrés divers suivant les personnes et les situations. La notion de santé (physique et mentale) est au cœur de ce triangle: l'éducation favorise la santé qui, en retour, donne envie de se perfectionner »7.

Comme la Fédération a tenté de le démontrer dans son mémoire. la notion d'apprentissage tout au long de la vie revêt une dimension particulièrement importante pour les responsables de famille monoparentale, particulièrement pour les mères. En offrant des formations qui répondent véritablement aux besoins particuliers de ces femmes, on observe à coup sûr des retombées positives importantes sur leurs conditions de vie et sur celles de leurs enfants. Il est donc essentiel de multiplier les initiatives qui s'adressent spécifiquement aux responsables famille monoparentale et d'offrir aux personnes le soutien financier nécessaire à leur réussite.

Un cas d'espèce: Vers la réussite

L'une des associations membres de la FAFMRQ, l'Association de familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais, offre, en partenariat avec la commission scolaire et le centre local d'emploi de sa région, une formation sur mesure destinée aux femmes monoparentales. Vers la réussite est financée par Emploi-Québec et donne accès à des sessions de 13 semaines, à raison de quatre jours/semaine. Cette activité de pré-employabilité a pour objectifs de permettre aux femmes de réorganiser leur vie aux niveaux personnel, familial, économique et de tenter ensuite de définir leur orientation professionnelle. Cette activité vise également à briser l'isolement des participantes et à favoriser l'entraide et la solidarité. Seulement une petite partie des activités de Vers la réussite porte sur le marché du travail. La plus grande partie des activités visent la connaissance de soi et le développement d'habiletés personnelles (communication, gestion du stress, gestion du temps, capacité à fonctionner en équipe, etc.).

Selon les responsables de Vers la réussite, les femmes qui participent à cette activité arrivent généralement avec une faible estime d'elles-mêmes. Elles ont souvent vécu des situations personnelles difficiles (rupture, violence conjugale, problèmes d'anxiété et de dépression, etc.) et ont connu des périodes passablement longues éloignées du marché du travail. Ce sont donc des personnes qui nécessitent un certain accompagnement avant de se retrouver dans un programme de formation ou de retourner sur le marché de l'emploi. Elles doivent se réhabituer à fonctionner en groupe, développer des habiletés de communication, apprendre à négocier avec leur entourage, apprendre à réorganiser leur temps et leurs activités. Elles se disent également surchargées par le fait d'assumer seules leurs responsabilités familiales et vivent un isolement important.

Créé en juin 1999, le CCAFE est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toutes questions relatives aux programmes d'aide financière aux études et aux différents droits d'admission, d'inscription et de scolarité.

² Travail et rémunération: Le marché du travail et les parents., Institut de la statistique du Québec, décembre 2009, p. 18.

³ *Ibidem*, p. 18.

⁴ *Ibid.*, «Tableau 4.2: Proportion d'employés à bas salaire selon la situation familiale et le sexe, Québec, 2008», p. 31

Mémoire déposé au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de l'élaboration du rapport 2010 sur l'état des besoins de l'éducation., Association québécoise des intervenantes et intervenants en formation générale des adultes (AQIFGA), novembre 2009, p. 9.

⁶ Op. Cit., AQIFGA, pp. 9-10.

⁷ Audition de Monsieur Tom Schuller, Université Dauphine, Paris, OCDE, **Lifelong learning World Committee**, 31 janvier 2007.

Un nouveau DVD pour les familles recomposées

Par Céline Fortier, coordonnatrice de l'Association de familles monoparentales et recomposées La Source



elations conflictuelles entre enfants et beaux-parents; nouveaux couples qui s'attendent à ce que la dynamique soit pareille à celle d'une famille d'origine et qui, dans leur lune de miel, méconnaissent ou oublient les facteurs d'adaptation pour les enfants; confusion quant au rôle des beaux-parents auprès des enfants de leur conjoint... Voilà quelques-unes des difficultés souvent nommées, à notre association, lors des rencontres individuelles avec les personnes vivant en famille recomposée.

Toutes ces difficultés vécues, la complexité à rejoindre ces familles pour des ateliers ou conférences touchant leur réalité et un taux de rupture avoisinant les 70% pour ces couples, nous ont donné l'idée de créer un nouvel outil de prévention et de sensibilisation qui soit facilement accessible, dynamique et actuel.

L'idée d'un DVD comme outil est d'abord venue de Francine Camiré (coordonnatrice de La Source jusqu'en 2002). Constatant elle aussi la difficulté à joindre ces couples lors d'ateliers qu'elle a animés, elle a accepté d'emblée la réalisation, pour La Source, de ce DVD, d'autant plus qu'elle a l'expérience professionnelle et personnelle de la vie en famille recomposée.

Les principaux objectifs du DVD « La famille recomposée... une maisonnée à inventer » sont de dédramatiser la recomposition familiale, de soutenir les couples dans leur nouvelle expérience de vie et celle en devenir, d'outiller les parents et beauxparents afin de les aider à mieux s'adapter à leur nouvelle vie tout en les sensibilisant aux besoins de leur couple, mais aussi à ceux des enfants, en les informant des moyens facilitant l'adaptation de tous.

La famille recomposée... une maisonnée à inventer regroupe cinq thèmes différents. Les entrevues avec des experts sont introduites et illustrées par un photo-roman et présentent les principaux enjeux de la recomposition familiale. Plusieurs aspects sont abordés, allant du projet de la recomposition à celui de la gestion financière dans le couple. De plus, un document complémentaire en format PDF (inclus dans le DVD) donne des informations intéressantes concernant les conférenciers, ressources du milieu et autres outils disponibles (suggestions de lecture, dépliants, ...) pouvant apporter du soutien aux familles.



«Gisèle Larouche dit ce qu'est la famille recomposée, soit l'union, pas toujours harmonieuse, de «deux systèmes, deux cultures». Bertrand Dubé affirme, pour sa part, que l'assise d'une famille recomposée, le couple, doit être de «béton» pour assurer la longévité de la nouvelle famille. Il dit aussi qu'avant de recomposer une famille, il faut parfois faire le deuil de son ancienne vie... ce qui nécessite une année ou deux. Quant à Marie-Christine Saint-Jacques, elle traite du rôle du parent, du beau-père ou de la bellemère, de l'autorité parentale. Enfin, Nathalie Laliberté s'attarde aux finances de la famille recomposée, souvent source de conflit. Comment on se partage la facture quand le conjoint a un enfant et que la conjointe en a trois, que l'un gagne plus que l'autre? Il n'y a pas de modèle, mais une recette à concocter dans le respect des valeurs de chacun, répond la médiatrice familiale»¹.

Pour les organismes, ce DVD peut servir, entre autres, à donner le coup d'envoi aux échanges lors d'ateliers pour les familles recomposées. D'ailleurs, les quatre thèmes des ateliers *Être parent, beau-parent et conjoint tout à la fois* correspondent aux sujets des quatre premiers épisodes. D'une durée de 55 minutes, le DVD s'adresse autant aux couples projetant de vivre en famille recomposée qu'à ceux vivant déjà cette réalité, ainsi qu'à leurs proches.

Deux autres organismes, soit le Centre coopératif de la petite enfance La Maison des Amis et Homme Alternative, ont contribué par leur expertise à ce projet. Quand à la réalisation, celle-ci a été rendue possible grâce au soutien financier du Projet des partenaires en promotion prévention des Bois-Francs.

Il est possible de se procurer une copie de cet outil, en faisant une demande à *La Source*, au (819) 758-4144. Les coûts sont de 8,00\$, excluant les frais d'envoi.

¹ Extrait de l'article écrit par Hélène Ruel du Journal *La Nouvelle l'Union* le 25 novembre 2009.



des familles!

- Nouvelles places à contribution réduite en services de garde.
 - Régime d'assurance parentale le plus généreux et le plus souple au Canada et en Amérique du Nord.
- Allocation familiale avec le Soutien aux enfants de 0 jusqu'à 18 ans.
 - Guichets régionaux pour faciliter l'accès à une place en service de garde.

www.mfa.gouv.qc.ca



Numéro de convention de Poste-Publications # 40015188 Retour des adresses canadiennes non-livrées à Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec 584, Guizot Est Montréal QC H2P 1N3

Courriel: fafmrq.info@videotron.ca